

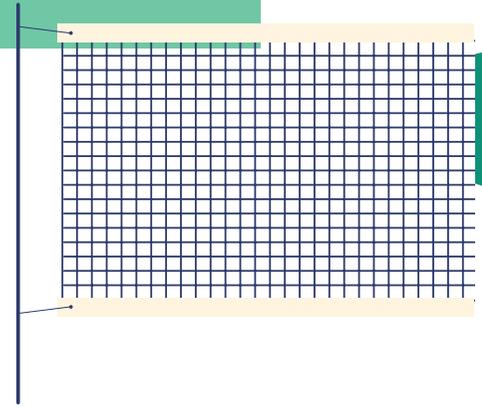


**LE DISPOSITIF LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**  
CENTRE DE RESSOURCES TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE



# GRILLE DES VULNÉRABILITÉS ET ADAPTATIONS POTENTIELLES FACE À LA CRISE ÉCOLOGIQUE

## SPORT



NOVEMBRE 2024



## DE QUELLES ACTIVITÉS PARLE-T-ON ?



Afin de faciliter l'identification de vulnérabilités et d'adaptations concrètes face à la crise écologique pour les structures et leur proposer un outil le mieux adapté possible à leur réalité, il a été choisi de travailler avec une approche par sous-secteur d'activités sportives.

Ces sous-secteurs permettent de regrouper des structures qui sont concernées par des vulnérabilités similaires face à la crise écologique, en raison du type d'activités qu'elles mettent en place, de leurs infrastructures et/ou de leur fonctionnement.

La définition des sous-secteurs d'activité a été réalisée avec le CRDLA Sport porté par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et a abouti à l'identification de 4 catégories :

Les événements sportifs

Les sports de nature

Les sports d'intérieur

Les sports d'extérieur dans des espaces et sites aménagés

Pour chacun de ces sous-secteurs ont été réalisés :

- \* une **identification des principales vulnérabilités** face à la crise écologique, regroupées dans des grandes thématiques environnementales (déchets, mobilités, météo/climat, etc.) ;
- \* un **inventaire des adaptations potentielles et actions à entreprendre** pour réduire ces vulnérabilités et engager sa transformation écologique, ainsi que des leviers techniques et financiers existants pour passer à l'action ;
- \* un **recensement des difficultés** que peuvent rencontrer ces structures pour agir, ainsi que les éventuelles limites d'actions auxquelles elles peuvent être confrontées au regard de l'objet de la structure, de ses capacités d'action et d'adaptation, et de l'activité proposée.





# LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS



## Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les événements sportifs



MÉTÉO/CLIMAT



MOBILITÉS



CONSOMMATION RESPONSABLE



DÉCHETS



BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS



RELATIONS PARTENARIALES



### MÉTÉO/CLIMAT

#### LES VULNÉRABILITÉS

- \* **La multiplication des aléas climatiques**, des canicules, des pics de pollution peut avoir des conséquences sur la santé des salarié·es, des sportif·ves et des bénévoles (notamment dans le cadre des compétitions en extérieur) : déshydratation, insulations, pollution de l'air, etc.
- \* **L'accroissement de la fréquence et de la virulence des épisodes météorologiques extrêmes** (canicules, incendies, tempêtes, inondations, etc.) peut avoir pour conséquence des annulations répétées d'événements sportifs et engendrer des coûts supplémentaires en termes d'assurance pour couvrir les frais d'annulation et la sécurité des sportif·ves, des bénévoles et des publics accueillis.

#### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- \* **Sensibiliser** les équipes sportives et les fédérations aux conséquences du changement climatique pour rendre les évolutions organisationnelles et les adaptations plus acceptables.
- \* **Faire intervenir des structures de l'éducation à la nature** et les structures de l'ESS porteuses de solutions concrètes de transition écologique.
- \* **Reporter les dates et les horaires des événements** sur des périodes moins sensibles ou plus propices à la pratique dans de bonnes conditions tout en questionnant son impact.
- \* **Mettre en avant les actions concrètes** mises en place par l'organisation de la compétition pour prendre en compte ces enjeux (ex. : réalisation d'actions de sensibilisation auprès des publics, bénévoles et sportif·ves, etc.).
- \* Mettre en place des **adaptations techniques pour diminuer les effets des événements climatiques extrêmes** notamment lors d'épisodes de canicule en aménageant les espaces de manière à réduire la chaleur (ex. : mettre en place des fontaines à eau, peindre les toits des infrastructures en blanc, créer des îlots de fraîcheur sur le lieu de l'évènement, etc.).
- \* **Repenser de manière collective le modèle socio-économique** de son événement dans une logique d'anticipation et d'adaptation des conséquences de ces événements climatiques.
- \* **Renégocier ses contrats d'assurance** pour intégrer les risques liés aux événements climatiques.

#### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* Il peut être **difficile de changer des habitudes** d'organisation d'un événement et/ou sa date « historique » pour répondre à ces adaptations.
- \* Le report d'une date ou des horaires des événements peut avoir comme conséquence **des conflits d'usage dans l'utilisation des sites de pratique**.

#### LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- \* La pratique saisonnière (estivale ou hivernale) de certains sports peut entraîner **des contraintes calendaires** qu'il est difficile de modifier.
- \* Les dates sont fixées longtemps à l'avance, ce qui **ne permet pas d'anticiper la météo**, et déplacer la date d'un événement ne garantit pas que la météo sera bonne.

#### LES LEVIERS

##### LEVIERS TECHNIQUES

- \* Avoir une **approche globale** de sa structure en intégrant toutes les parties prenantes concernées dans la formation et la prise de décision.
- \* **Se faire accompagner** sur l'adaptation et/ou la transformation du projet associatif (ex. : accompagnement DLA).
- \* **Structures de l'éducation à l'environnement** : partenaires potentiels pour acculturer et sensibiliser le public sur les enjeux de transition et les « bonnes pratiques » pour l'environnement.

- \* **Outils de sensibilisation** : ateliers, fresques, animations en ligne ou in situ, etc.

##### LEVIERS FINANCIERS

- \* Renégociation des **contrats d'assurance**.



## MOBILITÉS

### LES VULNÉRABILITÉS

- \* Le manque d'accessibilité de certains événements et l'augmentation du coût du carburant peuvent avoir des conséquences sur la mobilité des sportifs, des publics et des équipes organisatrices.
- \* La mise en place progressive des zones à faibles émissions (ZFE) sur les grandes agglomérations peut avoir pour conséquence de restreindre l'accès aux complexes sportifs à certains publics qui se déplacent en voiture lorsque les liaisons en transport en commun entre le domicile et le lieu de pratique ne sont pas optimales, voire inexistantes.

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

#### Réduire l'impact écologique lié à la mobilité par le choix du lieu de l'évènement

- \* S'il est possible de choisir le lieu de la compétition : il est préférable de privilégier un emplacement à proximité de gares et/ou desservi par des transports en commun.
- \* En fonction du lieu, choisir un mode de locomotion décarboné pour le transport du matériel nécessaire à l'évènement.

#### Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des publics

- \* Réaliser des études d'observation de la mobilité des publics, notamment en interrogeant les sportifs et les spectateur-rices lors de leurs achats de billets.
- \* Communiquer sur les manières d'accéder à l'évènement par des transports collectifs ou des mobilités actives (ex. : lignes de transports en commun, trajets depuis la gare la plus proche, itinéraires vélo, etc.).
- \* Envisager des partenariats avec les collectivités ou les sociétés de transports pour mettre en place des offres de transport adaptées (ex. : mise en place de navettes gratuites dédiées) ou négocier des tarifs incitatifs pour les transports en commun.
- \* Inciter au covoiturage (ex. : réserver des places de parking pour le covoiturage, mise en contact des personnes intéressées, animation d'une plateforme de covoiturage pour l'évènement, etc.).
- \* Faciliter l'accès à l'évènement en vélo (ex. : organiser des convois vélo depuis les gares pour rejoindre l'évènement, proposer des stationnements sécurisés sur place pour les vélos, baliser un itinéraire cycliste, etc.).
- \* Limiter le nombre de personnes présentes sur la compétition.

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* La mobilité des publics n'est pas directement du ressort du lieu de compétition.
- \* Les collectivités peuvent ne pas s'engager dans la mise en place d'une offre de transport adaptée à l'évènement.

### LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- \* Les championnats sont organisés à l'échelle départementale, régionale, voire nationale, obligeant les pratiquant-es à se déplacer sur de longues distances non desservies par les transports en commun. Ces déplacements sont donc majoritairement réalisés en voiture.
- \* Les déplacements des sportifs professionnels et semi-professionnels sont nécessaires pour participer à certaines compétitions même si elles sont éloignées (ex. : championnat du monde, européen, etc.).
- \* Les équipes organisatrices ne peuvent pas toujours choisir l'emplacement du lieu de compétition afin qu'il soit accessible par le plus grand nombre. Si une offre de transport n'est pas intégrée dans l'organisation de l'évènement, les structures auront peu de prises sur le mode de transport utilisé par les pratiquant-es.
- \* Le modèle économique d'une structure et/ou d'un événement sportif peut reposer sur la réalisation d'évènements et ou de séjours plus chers à l'étranger et nécessitant de prendre l'avion afin de pouvoir proposer des événements/séjours moins coûteux et accessibles au plus grand nombre en métropole pour des structures qui proposent des activités multisports.

### LES LEVIERS

#### LEVIERS TECHNIQUES

- \* **Optimouv** : solution pour réduire sa production de gaz à effet de serre en lien avec les mobilités.
- \* S'appuyer sur les études d'observation de la mobilité des publics afin de pouvoir quantifier et analyser les modes de transport privilégiés par les sportifs, les bénévoles et les spectateur-rices.
- \* **Coach Climat Evénements** : outil permettant de calculer et réduire l'empreinte carbone d'une manifestation sportive.

#### LEVIERS FINANCIERS

- \* Aides d'État pour faciliter l'accès à une mobilité décarbonée
  - \* **Réduction d'impôt sur les sociétés pour la mise à disposition d'une flotte de vélos** : les structures peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt pour la mise à disposition d'une flotte de vélos à destination de leurs salariés.
  - \* **Le bonus écologique** : il s'agit d'une aide financière qui accompagne à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants.
  - \* **La prime à la conversion** : il s'agit d'une aide financière permettant de favoriser l'acquisition de vélos électriques et de véhicules peu polluants si, dans le même temps, l'ancien véhicule diesel ou essence est mis au rebut.
  - \* **Le forfait mobilité durable** : l'employeur peut prendre en charge les frais de transports personnels de ses salariés lors de leur trajet domicile/travail s'ils utilisent un moyen de transport alternatif à la voiture individuelle.
- \* Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides complémentaires à ces dispositifs.



## CONSOMMATION RESPONSABLE

### LES VULNÉRABILITÉS

- \* La **raréfaction des ressources** peut entraîner l'augmentation du prix des achats.
- \* La **dépendance aux sponsors** a pour conséquence un renouvellement annuel du matériel sportif afin de correspondre aux nouveaux logos et marques des sponsors. Cette pratique peut entraîner une augmentation des coûts pour la structure.

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

#### Questionner les achats pour l'organisation de l'événement, les éviter et les réduire quand c'est possible

- \* **Réaliser un état des lieux** des achats et des fournisseurs.
- \* **Favoriser la location de matériel** : verres, couverts, des équipements sportifs, barnums, etc.
- \* **Sensibiliser les équipes sur les « bons gestes » à adopter** (récupération, réutilisation, etc.).
- \* **Limiter les achats** (ex. : mettre en place des fontaines à eau pour éviter l'usage de bouteilles en plastique).
- \* **Éviter les goodies et/ou les remplacer par des récompenses responsables** (ex. : proposer des initiations à certains sports, récompenser avec des produits locaux, etc.).
- \* **Favoriser le matériel et la signalétique neutre permettant leur réutilisation** (ex. : anticiper sa réutilisation en privilégiant les supports, ni datés ni « brandé »). Ceci demandera notamment de sensibiliser les sponsors qui souhaitent souvent voir leurs logos sur les bannières ou bâches publicitaires de l'événement rendant ainsi tout élément de communication obsolète d'une année à l'autre.

#### Mieux penser ses achats et son rapport au territoire où se déroule l'événement sportif

- \* **Favoriser les circuits de proximité**, les produits issus de l'agriculture biologique, les repas végétariens, etc.
- \* Faire évoluer ses partenariats en **choisissant des fournisseurs et producteurs locaux**, en privilégiant des acteurs de l'ESS.

#### Penser l'investissement dans du matériel sportif plus durable

- \* **Envisager la mutualisation de certains équipements** à l'échelle locale quand cela est possible (il existe dans certains territoires des outils de coopération comme des parcs de matériel mutualisés).
- \* Se rapprocher des **outils de coopération déjà existants** sur le territoire (ex : parc de matériel mutualisé, recycleries, session de troc ou de dons, réseaux d'événement responsables, etc.).
- \* **S'équiper en matériel issu du réemploi** et se mettre en lien avec les acteurs du réemploi de son territoire.
- \* Investir dans du matériel technique **plus durable**.

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* **Manque de temps** de la part des équipes salariées et bénévoles pour mettre en place ces actions.
- \* Certains sponsors ne sont pas encore **prêts à accepter de ne pas voir leurs logos** sur les bannières de communication de l'événement.
- \* Il existe un **nombre limité de recycleries spécialistes du sport** pour répondre à la demande et la filière de réemploi des articles de sport et de loisirs est encore en cours de structuration en France.
- \* L'utilisation de matériaux issus du réemploi n'est parfois **pas adaptée au regard des normes** en vigueur concernant certains équipements sportifs et **vis-à-vis des volumes** demandés qui peuvent être trop importants par rapport à l'offre disponible sur le territoire.

### LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- \* Le recours aux sponsors constitue le modèle économique du milieu sportif et impose des contraintes aux organisateurs rices.

### LES LEVIERS

#### LEVIERS TECHNIQUES

- \* **Label développement durable du CNOSE** : exemples d'actions existantes.
- \* **Guide de l'événement écoresponsable de Paris 2024**.
- \* **Charte des 15 engagements écoresponsables du Ministère des Sports**.
- \* **Boîte à outils RSO du CNOSE** – mot clé « achat ».
- \* **Carteco** : la carte des structures de l'ESS de la transition écologique (réemploi, alimentation durable, etc.).



## DÉCHETS

### LES VULNÉRABILITÉS

- \* Les récentes **évolutions réglementaires** (loi AGEC, loi EGALIM) obligent les structures à réduire le gaspillage alimentaire et non alimentaire, l'usage du plastique à usage unique et à renforcer les obligations de tri. **Cela peut amener les structures à réaliser certains investissements importants.**
- \* **L'accumulation du nombre de déchets** lors d'une compétition peut avoir **des conséquences sur le lieu** : pollution du lieu, plus de possibilité de le réutiliser pour les prochains événements, etc.
- \* L'accumulation des déchets due à l'organisation d'un événement sportif peut avoir **un impact négatif en termes d'image de l'évènement auprès du grand public.**

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

**Faire un état des lieux des déchets produits lors d'un évènement, et les éviter et les réduire quand c'est possible**

- \* **Réduire la consommation de produits jetables et à usage unique** (ex. : gobelets, vaisselle, signalétiques, banderoles, etc.).
  - \* **Éliminer la distribution de goodies** à l'effigie de l'évènement (ex. : gourde, ecocup, accessoire, T-shirt, etc.).
  - \* **Réaliser des dons** auprès des particuliers et des pratiquant·es ou des structures locales du réemploi solidaire pour les produits qui ne seront pas réutilisés par la suite (alimentaire et/ou de matériel).
- Associer, informer et faciliter le tri des déchets sur le lieu de l'évènement**
- \* **Mettre en place le tri à la source des déchets sur le lieu de l'évènement** : il s'agit de remplir les obligations légales de tri à la source, de la collecte des déchets jusqu'à leur traitement adapté (en priorisant la prévention et le réemploi).
  - \* **Informer et faciliter le tri** pour les acteur·rices par la réalisation d'infographies sur les gestes de tri, la mise en place d'une signalétique pour bien trier ses déchets affichée de façon visible et/ou mobiliser une équipe de volontaire pour informer et aider les participant·es à réaliser le tri sur le site de l'évènement.
  - \* **Repenser la gestion des déchets** produits par les sportif·ves pendant l'évènement (ex. : repenser les points de ravitaillement en intégrant des espaces de tri, prévoir des collations avec moins d'emballages, etc.).

**Sensibiliser aux impacts des déchets sur l'environnement**

- \* **Prévoir des stands de sensibilisation à l'impact des déchets**, en partenariat avec des associations de sensibilisation.
- \* **Organiser des « clean walk »** après les événements.

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* Il peut être **difficile d'accueillir le milieu sportif à la réduction des goodies.**
- \* Bien qu'ils puissent participer à la sensibilisation des publics, **les clubs ne peuvent pas garantir le bon geste de tri des participant·es.**
- \* Le tri des déchets et leur traitement peut **constituer un coût supplémentaire** pour la structure.
- \* La mise à disposition d'infrastructures permettant le tri des déchets sur un évènement **peut dépendre du service de collecte des déchets d'une collectivité.**

### LES LEVIERS

**LEVIERS TECHNIQUES**

- \* **Label développement durable du CNOSE** : exemples d'actions existantes.
- \* **Guide de l'évènement écoresponsable de Paris 2024.**
- \* **Charte des 15 engagements écoresponsables du Ministère des Sports.**
- \* **Boîte à outils RSO du CNOSE** – mot clé « déchets ».
- \* **Carteco** : la carte des structures de l'ESS de la transition écologique : identifier des acteurs du réemploi solidaire de votre territoire auprès de qui réaliser des dons
- \* **Contacteur la collectivité territoriale** en charge de la gestion des déchets sur le lieu de l'évènement pour se renseigner sur les mesures à respecter et/ou collaborer avec elle le cas échéant.
- \* Site d'**Ecologic France** en charge de la collecte et du réemploi des articles de sports et de loisirs en France.



## BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

### LES VULNÉRABILITÉS

- \* La **dégradation de la nature** du fait de l'organisation d'un événement sportif peut avoir un **impact négatif en termes d'image de l'évènement**.
- \* L'utilisation de certains produits/matériaux, la présence d'un nombre important de personnes et le bruit peuvent avoir des **impacts néfastes sur la faune et la flore** à proximité du lieu de l'évènement.

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- \* **Organiser des actions de sensibilisation** à destination des organisateur·rices sur la biodiversité du territoire et sur sa fragilité, en lien avec les associations environnementales locales.
- \* **Se renseigner** auprès des collectivités, des offices de tourisme, des parcs naturels et des réserves naturelles **sur l'état de la biodiversité du territoire et les précautions à mettre en œuvre**.
- \* **Veiller au respect et à la protection de la faune et la flore** sur le site de l'évènement (ex. : veiller à éviter les nuisances sonores, limiter les éclairages, respecter les périodes de repos de certaines parcelles, etc.).
- \* **Elaborer une charte des « bons gestes » à respecter** sur le site de l'évènement et impliquer les acteur·rices dans la réalisation de cette charte, afin d'engager l'équipe organisatrice, les sportif·ves, les bénévoles et spectateur·rices dans la préservation de la biodiversité sur le site de l'évènement.
- \* **Interdire l'utilisation de produits toxiques** pour la biodiversité sur le lieu de l'évènement.
- \* **Limiter au maximum l'usage de produits plastiques** et s'assurer du **bon ramassage des déchets** restant sur site après l'évènement.
- \* **Limiter le nombre de personnes** présentes sur l'évènement.

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* La mise en place de ces adaptations **nécessite une sensibilisation/formation** des salarié·es, des bénévoles et des dirigeant·es aux enjeux de protection de la biodiversité qui n'est pas perçue comme prioritaire.
- \* Les équipes peuvent **manquer de temps pour mettre en œuvre ces actions**.
- \* Certain·es salarié·es, bénévoles et dirigeant·es **méconnaissent les impacts d'un événement sportif** (nuisance sonore, pollution lumineuse, etc.).
- \* **La peur du changement et le manque d'acculturation** aux enjeux de biodiversité peuvent constituer une limite dans le passage à l'action de certaines structures sportives.

### LES LIMITES JUSQU'OUÙ L'ACTION EST POSSIBLE

- \* L'organisation d'un événement nécessite des conditions d'accueil (infrastructures, paysages, etc.) qui **contraignent les organisateur·rices et peuvent impacter la biodiversité**. Des actions de protection, voire de renaturation seront donc à prévoir.
- \* La **pérennité économique** de certains événements repose sur la **présence d'un nombre important de participant·es** pouvant avoir également des impacts négatifs sur la biodiversité du site de l'évènement.

### LES LEVIERS

#### LEVIERS TECHNIQUES

- \* **Solliciter certaines associations** de protection de la nature dans la réalisation de supports de sensibilisation et d'ateliers.
- \* **Se mettre en lien avec les structures de l'éducation à l'environnement** et les associations naturalistes pour mettre en place un plan d'actions de protection de la biodiversité sur le lieu de l'évènement.
- \* **Mission Eco' Sportive du CNOSE** : un outil de sensibilisation.
- \* Devenir « **Partenaires engagés pour la nature** » auprès de l'Office Français de la Biodiversité.
- \* **Géoportail** : portail web public permettant de prendre connaissance des zones naturelles situées à proximité de l'évènement sportif.



## RELATIONS PARTENARIALES ET DE MÉCÉNAT

### LES VULNÉRABILITÉS

- Les sources de financement, issues de financeurs non respectueux de l'environnement, peuvent interroger les pratiquant·es et les publics, de mieux en mieux informé·es, sur la mise en place de certains partenariats. Cela peut engendrer un **problème d'image de l'événement sportif**.
- **Risque de perte de soutiens financiers** de la part des collectivités dans le cadre de la mise en place d'éco-conditionnalités si la structure organisatrice de l'événement n'a pas déjà engagé une démarche écoresponsable.

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- **Ancrer la transformation écologique** dans son projet associatif et impliquer toutes les parties prenantes de l'événement et de son organisation dans cette démarche.
- **Valoriser et communiquer sur les actions écoresponsables** mises en œuvre sur l'événement.
- **Diversifier les sources de financement** de l'événement.

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- La recherche d'autres sources de financement peut aussi ajouter une **charge de travail supplémentaire** pour les équipes.

### GRILLE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC



# SPORTS DE NATURE

SPORT

Sont considérés comme des sports de nature les sports terrestres, aériens, nautiques, aquatiques pratiqués dans des espaces et sites naturels non aménagés

## Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les sports de nature



MÉTÉO/CLIMAT



DÉCHETS



MOBILITÉS



BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS



## MÉTÉO/CLIMAT

### LES VULNÉRABILITÉS

- \*L'augmentation du nombre d'événements climatiques extrêmes (ex. : incendies, canicules, inondations, pics de pollution, recul de trait de côte, etc.) peut avoir pour conséquence des annulations récurrentes de certaines activités et mettre à mal le modèle économique de la structure.
- \*L'augmentation du nombre de sécheresses et les pressions sur la ressource en eau qui en découlent peuvent entraîner une restriction, voire une interdiction de certaines activités de nature (ex. : interdiction d'accès aux lieux de pratiques, baisse de débits, etc.).
- \*La prolifération de bactéries ou de plantes invasives dans les espaces aquatiques en raison d'une hausse des températures peut entraîner l'impossibilité d'exercer certaines activités.
- \*Les évolutions climatiques à venir ne permettent pas d'établir avec certitude la possibilité de maintenir certaines pratiques sportives à moyen ou long terme (ex. : pratique du ski en moyenne montagne, sports aquatiques dans des rivières à trop faible débit, etc.).

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- \*Décaler les dates et horaires de pratique (ex. : organiser des activités plus tôt le matin ou tard le soir en fonction des températures).
- \*Faire évoluer les activités sportives et les événements ou développer de nouvelles activités plus compatibles avec les évolutions climatiques (ex. : réaliser une sortie raquettes ou randonnée au lieu d'une activité de ski, proposer des offres multisports toute l'année pour adapter l'activité sportive proposée selon les conditions météorologiques).
- \*En cas de récurrence d'un événement climatique ou de conditions extrêmes, s'interroger sur la pérennité de la pratique sportive proposée et accompagner le club vers le développement d'autres activités plus en adéquation avec les nouvelles conditions de pratique (ex. : dans le cas de la fermeture de stations de ski, de l'arrêt de l'activité nautique au sein des zones asséchées).

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \*Il peut être difficile de changer les habitudes d'organisation ou la façon de pratiquer un sport.
- \*Il peut être difficile d'accepter de renoncer à une activité sportive (ex. : arrêt des activités de ski ou sports aquatiques de rivière).

### LES LIMITES JUSQU'OUÙ L'ACTION EST POSSIBLE

- \*Il est de plus en plus difficile pour une structure d'anticiper les conditions météorologiques.
- \*Les structures manquent de temps, de ressources humaines et de ressources financières pour développer de nouvelles activités.

### LES LEVIERS

#### LEVIERS TECHNIQUES

- \*Les observatoires (de météo, de qualité de l'air, etc.) permettent de se renseigner sur les conditions de pratique.
- \*Études et documents cadres pour connaître et anticiper les prévisions d'impacts du changement climatique sur son territoire :
  - \*Scénarios climatiques réalisés sur les territoires ;
  - \*Plan national d'adaptation au Changement climatique du Sport (en cours de rédaction par le ministère des sports) ;
  - \*Etude de WWF : rapport sur le dérèglement climatique mettant en avant ses répercussions sur les activités sportives (scénarios à +2°C et +4°C).
- \*Accompagnements pour diversifier ou repenser son offre de services (ex. : DLA, collectivités, etc.).

#### LEVIERS FINANCIERS :

- \*Se tourner vers sa collectivité pour voir s'il existe des aides financières permettant l'accompagnement aux évolutions de l'activité (ex. : le Plan Montagne).



## DÉCHETS

## LES VULNÉRABILITÉS

- \* La pratique de certaines activités peut être **empêchée par la pollution** de certains milieux naturels (ex. : pollution plastique, rejet de substance nocive dans les cours d'eau, etc.).
- \* La dégradation de certains milieux liés à la pratique des sports de nature peut entraîner **un problème d'image** de la structure auprès du grand public.

## LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- \* **Identifier et limiter la production de déchets** en amont de la pratique sportive (ex. : limiter les emballages alimentaires, les bouteilles en plastique, etc.).
- \* **Sensibiliser les sportif-ves et les publics** aux impacts et à la durée de dégradation des déchets dans les milieux naturels, ainsi qu'aux « bons gestes » à mettre en place pendant la pratique (ex. : ramassage des déchets, signalétique sur les impacts des déchets et l'obligation de les jeter dans une poubelle le long du parcours, réaliser des ateliers pédagogiques, etc.).
- \* **Organiser des ramassages de déchets** au sein des espaces naturels.
- \* **Mettre à disposition des pratiquant-es des poubelles de tri** des déchets sur les parkings, offices de tourisme et autres espaces aménagés à proximité des espaces naturels de pratique.

## LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* **Difficulté de sensibiliser les pratiquant-es** sur la nécessité de conserver leurs déchets avec eux jusqu'à une poubelle quand ils pratiquent les sports de pleine nature en autonomie et sans encadrement de la part de la structure. En effet, les lieux de pratique en pleine nature ne permettent pas toujours de mettre à disposition des poubelles sur site.
- \* **La méconnaissance des impacts** de son sport sur l'environnement peut empêcher le passage à l'action.
- \* **La résistance au changement et le manque d'acculturation** aux enjeux des déchets sur les milieux naturels peuvent constituer une limite dans le passage à l'action de certaines structures.

## LES LEVIERS

## LEVIERS TECHNIQUES

- \* **Mission Eco'Sportive du CNOSE** : un outil de sensibilisation.
- \* **Boîte à outils RSO du CNOSE** – mot clé « déchets ».
- \* **Dispositifs pédagogiques et de sensibilisation** d'associations spécialisées (ex. : [Moutain Riders](#), [Surfrider foundation](#), etc.)



## MOBILITÉS

## LES VULNÉRABILITÉS

- \* Le **manque d'accessibilité** de ces espaces ainsi que l'augmentation du coût du carburant peuvent avoir un impact sur la fréquentation de ces espaces.
- \* La présence de véhicules motorisés sur des sites naturels vulnérables peut conduire à une **mauvaise image de la pratique sportive** sur ces lieux, et peut même amener à l'interdiction d'y accéder à terme.

## LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- \* **Inciter au covoiturage entre les pratiquant-es** (ex. : mise en relation des sportifs et sportives, plateforme de covoiturage sur le site internet du club, etc.).
- \* **Encourager la pratique du vélo** et communiquer sur les espaces de stationnement sécurisés à proximité du lieu de pratique.
- \* **Communiquer sur l'accessibilité en transport en commun** lorsqu'elle existe.
- \* **Réaliser un partenariat avec les collectivités** pour inciter au développement d'infrastructures de transports en commun ou de développement de voies cyclables sécurisées.

## LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* Les solutions basées sur des mobilités douces seront **difficilement applicables** pour des lieux de pratique situés dans des espaces plus isolés (ex. : territoires ruraux ou de montagne).
- \* Certaines collectivités ne sont **pas engagées** dans la **mise en place d'un schéma de transport public** permettant de desservir l'espace naturel.
- \* La **difficulté d'interdire** aux pratiquant-es d'accéder à des lieux naturels sensibles quand ils se déplacent de façon autonome.

## LES LEVIERS

## LEVIERS TECHNIQUES

- \* **Boîte à outils RSO du CNOSE** – mot clé « déplacement »

## LES LIMITES JUSQU'OUÙ L'ACTION EST POSSIBLE

- \* Les clubs sportifs peuvent sensibiliser, sans toutefois garantir la mobilisation des pratiquant-es sur le site.
- \* Les structures sportives ont **peu de prises sur les infrastructures de transport** de leur territoire.



## BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

## LES VULNÉRABILITÉS

- \* La pratique tout au long de l'année de certains sports et le manque de connaissance de la part des pratiquant-es sur les enjeux de biodiversité peuvent entraîner du dérangement pour la faune (en particulier en période d'hibernation, de nidification ou de reproduction) et/ou la dégradation de certains espaces. Par conséquent, et afin de protéger les milieux naturels, **la pratique de certaines activités peut être restreinte, voire interdite** (ex : fermetures de certains chemins de randonnées, interdiction d'exercer certaines activités d'eau, etc.).
- \* La dégradation de la nature du fait de la pratique d'un sport peut avoir un **impact négatif en termes d'image** de ce sport auprès du grand public.

## LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- \* **Organiser des actions de sensibilisation** à destination des pratiquant-es sur la biodiversité du territoire et sur sa fragilité, en lien avec les associations environnementales locales.
- \* Recréer auprès des sportif-ves un **lien d'appartenance au territoire** autour du patrimoine naturel afin de les rendre plus sensibles à la préservation des écosystèmes locaux.
- \* **Sensibiliser les pratiquant-es** à une évolution maîtrisée de la pratique de certains sports de nature en y intégrant les capacités de résilience des sites naturels, développer des panneaux d'information et signalétiques de zones protégées dans ce sens.
- \* **Se renseigner** auprès des collectivités, des offices de tourisme, des parcs naturels et des réserves naturelles sur l'état de la biodiversité sur le territoire, les sites de pratique proches de lieux d'intérêt faunistique ou floristique et **sur les comportements à adopter**.
- \* **Créer des partenariats et travailler en collaboration** avec les structures de l'éducation à l'environnement autour de la protection de la biodiversité (affiches, ateliers, conférences, visites sur site, etc.).
- \* **Mettre en place une charte des bons gestes à respecter** lorsque l'on pratique certains sports de nature afin de sensibiliser les pratiquant-es à la préservation de la biodiversité (ex. : respecter les périodes de repos de certains milieux, les périodes de reproduction de certaines espèces, etc.). Ne pas hésiter à s'appuyer sur les outils développés par sa fédération.

## LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* La mise en place de ces adaptations nécessite une **sensibilisation/formation des salarié-es et des dirigeant-es** aux enjeux de protection de la biodiversité qui n'est pas perçue comme prioritaire.
- \* Les équipes peuvent **manquer de temps** pour mettre en œuvre ces actions.
- \* **La méconnaissance des impacts** de son sport sur l'environnement peut constituer une limite dans le passage à l'action.
- \* **La résistance au changement et le manque d'acculturation** aux enjeux de biodiversité peuvent constituer une limite dans le passage à l'action de certaines structures sportives.

## LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- \* La pratique des sports de nature a un **impact sur la biodiversité** : l'objectif est de faire en sorte que cet impact soit minimal.
- \* **La pérennité économique** de certaines structures repose sur la présence d'un nombre important de personnes exerçant l'activité, ce qui peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité du site de pratique.

## LES LEVIERS

## LEVIERS TECHNIQUES

- \* Pour la réalisation de supports de sensibilisation ou d'un plan d'actions de protection de la biodiversité pour son club : les associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement, les fédérations, ou les autres acteurs spécialisés du territoire.
- \* **Géoportail** : portail national de la connaissance du territoire pour identifier les espaces naturels et zones d'intérêt faunistique et floristique proches d'un site de pratique.
- \* **Mission Eco'Sportive du CNOSEF** : un outil de sensibilisation.
- \* Devenir « **Partenaires engagés pour la nature** » auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

## GRILLE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC



UCPa



CROSBRETAGNE

LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS  
CENTRE DE RESSOURCES SPORTLE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS  
CENTRE DE RESSOURCES TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUECofinancé par  
l'Union européenneLIBERTÉ  
ÉGALITÉ  
FRATERNITÉBANQUE des  
TERRITOIRES

Comité des Sports

# SPORTS D'INTÉRIEUR



## Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les sports d'intérieur

Sont considérés comme des sports d'intérieur l'escalade en salle, la gymnastique, le judo, la natation, le handball, le basket-ball, la boxe, la danse, etc.



DÉCHETS



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



MOBILITÉS



CONSOMMATION RESPONSABLE



## DÉCHETS

### LES VULNÉRABILITÉS

- Les récentes évolutions réglementaires (loi AGEC) obligent les structures à réduire le gaspillage alimentaire et non alimentaire, l'usage du plastique à usage unique et à renforcer les obligations de tri. **Cela peut amener les structures à réaliser des investissements supplémentaires.**

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- Identifier sa production de déchets et agir pour la réduire**
- Faire un état des lieux de la production de déchets** à l'échelle du club ou de l'infrastructure pour identifier les principales actions à mettre en place.
- Mettre en place des actions pour réduire la production de déchets** (ex. : mettre en place des points d'accès à l'eau de façon systématique pour réduire l'usage des bouteilles en plastique, encourager les pratiquant-es à avoir une gourde plutôt que des bouteilles en plastique, etc.).
- Favoriser la réutilisation et le réemploi**
- Organiser une bourse aux équipements sportifs d'occasion** au sein de son établissement entre sportif-ves.
- Réaliser des dons** auprès des particuliers et des pratiquant-es ou des structures locales du réemploi solidaire pour les produits qui ne seront pas réutilisés par la suite.
- Installer un point de collecte de matériel** à donner ou recycler (filière REP des Articles de Sport et de Loisirs pilotée par [Ecologic](#) et la filière REP des articles textiles pilotée par [Refashion](#)).
- Mettre en place le tri des déchets**
- Si la structure n'est pas propriétaire du lieu, **s'informer auprès de la collectivité propriétaire de l'espace des consignes de tri des déchets** existantes sur le lieu de pratique.
- Si la structure est propriétaire du lieu, **se mettre en lien avec le service déchets de sa collectivité** pour mettre en place ou ajuster le système de collecte des déchets.
- Sensibiliser les équipes et les pratiquant-es au tri des déchets** en mettant en place une signalétique identifiable et utilisable par tou-t'es (ex. : poubelles de tri avec les infographies des bons gestes de tri).

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- Le manque de sensibilisation et de responsabilisation** des utilisateur-rices concernant le tri des déchets ou la réduction de la quantité de déchets produite. Cette sensibilisation peut demander du temps aux équipes du club sportif.
- L'investissement financier de départ** dans la mise en place du tri à la source des déchets et un **contrat de gestion incluant un plus grand nombre de collectes sélectives** peuvent constituer un **coût supplémentaire pour la structure.**

### LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- Certaines associations sportives ne sont pas propriétaires des complexes sportifs** : les actions doivent être menées en lien avec la collectivité ou le/la propriétaire de l'infrastructure. L'association reste néanmoins l'acteur principal de la sensibilisation des pratiquant-es.

### LES LEVIERS

#### LEVIERS TECHNIQUES

- Page sur le tri des déchets du [Ministère de la transition écologique](#).
- Zéro Waste France** : association mettant à disposition des outils, infographies, défis, etc. sur la prévention et la réduction des déchets.
- Outils mis à disposition par [Citeo](#) pour expliquer les consignes de tri des emballages.
- Les points de collecte du matériel sportif**.
- Mission Eco'Sportive du CNOSE** : un outil de sensibilisation.
- Boîte à outils RSO du CNOSE** – mot clé « déchets ».
- Réseau National Sport et Réemploi** et réseaux régionaux du réemploi : acteurs ressources sur les enjeux de réemploi au sein des structures sportives.
- Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS à qui donner ses équipements encore utilisables.
- Ecologic France** : éco-organisme prenant en charge la collecte et le recyclage des articles de sport et de loisirs et proposant des appels à projet.



## ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

### LES VULNÉRABILITÉS

- \* **L'augmentation du coût de l'énergie** peut mettre à mal le modèle économique de la structure (ex. : piscines chauffées).
- \* **Le décret tertiaire impose aux structures de réduire la consommation d'énergie** de leurs bâtiments abritant des activités tertiaires. Cette obligation a pour objectif d'améliorer la performance énergétique du parc français de bâtiments existants. Mais la mise en place de ce décret peut **impacter le budget et l'organisation interne** d'un complexe sportif car elle nécessite du temps et des compétences techniques qui font souvent défaut aux structures.
- \* **La vétusté de certaines infrastructures** peut engendrer des coûts supplémentaires en termes d'énergie (ex. : une mauvaise isolation du bâti, fuites d'eau, etc.).
- \* **Il peut devenir difficile de trouver un assureur** si l'équipement est situé dans une zone régulièrement sinistrée par des événements climatiques ou si la vétusté de l'infrastructure est un problème connu et non résolu par le propriétaire.

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- \* **Mobiliser et sensibiliser les salarié-es et les pratiquant-es aux enjeux de sobriété énergétique** et aux comportements écoresponsables (ex. : éteindre les lumières, couper l'eau, fermer la porte du gymnase, etc.).
- \* **Objectiver les consommations énergétiques** : effectuer un bilan des consommations sur l'année, mesurer pour mieux repenser la consommation énergétique en fonction des usages, etc.
- \* **Optimiser la consommation énergétique** : limiter le recours à la climatisation ou au chauffage, optimiser les périodes et la puissance du chauffage et des éclairages en fonction des heures de la journée, réduire au minimum la consommation d'eau chaude dans les vestiaires, mettre en place des compteurs d'eau et d'électricité, mettre en place un thermostat, etc.
- \* **Modifier les pratiques sportives** : faire évoluer les horaires de pratique d'un sport pour un créneau plus propice à sa pratique dans de bonnes conditions, se coordonner entre les organisations sportives pour une meilleure occupation des bâtiments (ex. : optimiser les périodes de chauffage en enchaînant les horaires d'entraînement), adapter l'offre d'activités sportives en fonction de la saison et des températures (ex. : pratiquer des activités hivernales sur les périodes les plus froides et des activités estivales lorsque les températures le permettent).
- \* **Améliorer les installations techniques via des petits travaux** : installer des commandes automatiques sur les équipements, isoler les réseaux de chaleur, réparation des fuites, etc.
- \* **Réaliser des travaux de rénovation sur le bâti** : rénovation de l'infrastructure, installation d'un système de chauffage et de climatisation efficace et économe, installation de cuves de récupération des eaux de pluie, de sanitaires économes en eau, etc.
- \* Mettre en place des **adaptations permettant de réduire les impacts des événements climatiques extrêmes** sur son bâti (ex. : végétaliser le bâtiment, peindre le toit en blanc afin de conserver la fraîcheur, etc.).

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* La réalisation de travaux de rénovation énergétique peut nécessiter une **fermeture ponctuelle et partielle de la structure** liée à la réalisation des travaux.
- \* Entreprendre la rénovation énergétique de son bâti peut entraîner un **coût supplémentaire** pour la structure.
- \* La modification des horaires de pratique peut entraîner des **conflits d'usage** en lien avec l'occupation du lieu.
- \* Il peut être difficile de **responsabiliser l'ensemble des pratiquant-es** et des intervenant-es aux bonnes pratiques mises en place au sein du lieu. Cela demande une **forte implication des parties prenantes** pour mobiliser, sensibiliser et rappeler ces pratiques.

### LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- \* **Certaines associations sportives ne sont pas propriétaires des complexes sportifs** : les actions doivent être menées en lien avec la collectivité ou le propriétaire de l'infrastructure. Celle-ci aura néanmoins plus de motivation à mener les travaux si elle y est fortement incitée par les utilisateur-ices de l'équipement. Les associations ont donc un rôle d'incitation à jouer.
- \* Si le **bâtiment est classé « bâtiment historique »**, les capacités de rénover le bâti peuvent être contraintes.
- \* **Les horaires** sur lesquels les pratiquant-es sont disponibles **ne sont pas toujours compatibles avec des modifications de créneaux** (ex. : les personnes salariées ne sont disponibles que le soir, et cela implique éclairage et chauffage dans les salles).
- \* Les **investissements nécessaires à la rénovation du bâti peuvent être trop importants** pour être entrepris par la structure, si elle est propriétaire des locaux.

### LES LEVIERS

#### LEVIERS TECHNIQUES

- \* **Audit énergétique** et/ou bilan carbone de son bâtiment : outils permettant d'objectiver l'impact environnemental du bâtiment.
- \* **Se faire accompagner** par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de son territoire ou un conseiller-ère énergétique.
- \* **Plan de sobriété énergétique du sport** du ministère des sports.

#### LEVIERS FINANCIERS

- \* Se renseigner sur les **aides existantes** auprès de sa collectivité territoriale.



## MOBILITÉS

## LES VULNÉRABILITÉS

- \*L'augmentation du coût du carburant a des conséquences sur la mobilité des pratiquant-es.
- \*La mise en place progressive des zones à faibles émissions (ZFE) sur les grandes agglomérations peut avoir pour conséquence de restreindre l'accès aux complexes sportifs à certains publics qui se déplacent en voiture lorsque les liaisons en transport en commun entre le domicile et le lieu de pratique ne sont pas optimales, voire inexistantes.

## LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

## Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des pratiquant-es

- \*Communiquer sur l'accessibilité en transports en commun, s'il existe déjà une offre, en partageant le plan d'accès.
- \*Mettre en place des partenariats et/ou négocier des tarifs incitatifs avec la collectivité ou des services de transports en commun pour rendre plus accessible le lieu de pratique en transports en commun.
- \*Inciter au covoiturage entre les pratiquant-es (ex. : mise en relation des sportifs et sportives, plateforme de covoiturage sur le site internet du club, réserver les places de parking les plus proches de l'entrée de l'équipement au covoiturage, etc.).
- \*Encourager la pratique de la trottinette ou du vélo quand cela est possible (cela permet par ailleurs de s'échauffer avant la pratique) : mettre des espaces de stationnement sécurisés à disposition, organiser en début d'année sportive une session « Savoir Rouler à Vélo », communiquer sur ce mode de transport (sur le site du club, lors de l'inscription, etc.).

## Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des intervenant-es et de l'équipe salariée

- \*Evaluer les habitudes de transport des intervenant-es et de l'équipe salariée.
- \*Communiquer auprès des parties prenantes sur les aides existantes concernant la mobilité durable : la prime à la conversion, le bonus écologique, etc.
- \*Inciter et développer les mobilités douces pour les salarié-es et intervenant-es, dans la mesure du possible (ex. : prêt de vélos, mise à disposition d'un abonnement à un service de vélopartage, création de garages à vélo, mise à disposition d'outils pour les petites réparations de vélo, etc.).
- \*Mettre en place un forfait mobilité durable à l'échelle du club.

## LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \*Il existe des réalités territoriales différentes d'une structure à l'autre, les solutions autour de la mobilité douce seront plus difficiles à mettre en œuvre, en particulier en milieu rural. Dans ce cas, les clubs peuvent privilégier les solutions de covoiturage.
- \*La méconnaissance des alternatives au transport en véhicule individuel peut limiter le passage à l'action, d'où l'importance de communiquer et sensibiliser les pratiquant-es et leurs familles dès l'inscription au club.

## LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- \*Les clubs ont peu de prise sur la mobilité des publics.
- \*Dans la majorité des cas, les offres de transport en commun desservant les lieux de pratiques sont limitées, voire inexistantes. Cela amène bon nombre de pratiquant-es à utiliser la voiture, en particulier dans les milieux ruraux ou certains lieux de pratiques peuvent être mutualisés entre plusieurs communes.

## LES LEVIERS

## LEVIERS TECHNIQUES

- \*Optimouv : outil pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre générés à l'occasion des déplacements.

## LEVIERS FINANCIERS

- \*Aides d'État pour faciliter l'accès à une mobilité décarbonée
  - \*Réduction d'impôt sur les sociétés pour la mise à disposition d'une flotte de vélos : les structures peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt pour la mise à disposition d'une flotte de vélos à destination de ses salarié-es.
  - \*Le bonus écologique : il s'agit d'une aide financière qui accompagne à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants.
  - \*La prime à la conversion : il s'agit d'une aide financière permettant de favoriser l'acquisition de vélos électriques et de véhicules peu polluants si, dans le même temps, l'ancien véhicule diesel ou essence est mis au rebut.
  - \*Le forfait mobilité durable : l'employeur peut prendre en charge les frais de transports personnels de ses salarié-es lors de leur trajet domicile/travail s'ils utilisent un moyen de transport alternatif à la voiture individuelle.
- \*Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides complémentaires à ces dispositifs.



## CONSOMMATION RESPONSABLE

### LES VULNÉRABILITÉS

- \* Certains **produits utilisés pour assurer l'entretien des locaux peuvent être nocifs** pour l'environnement et la santé des parties prenantes.
- \* **La raréfaction des ressources et les difficultés d'approvisionnement en matières premières** qui peuvent en découler rendent plus difficile la fabrication du matériel sportif, notamment en ce qui concerne le matériel dont la production n'est pas ou peu réalisée en France. Cela peut conduire à limiter la production d'équipements et à une augmentation de leur prix d'achat pouvant **peser sur le budget des structures**.

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

#### Sensibiliser les pratiquant-es à une consommation responsable

- \* Inciter les usager-ères à **limiter leurs achats de matériel**, notamment lorsqu'ils débutent une activité.
- \* Mettre en place une **offre de location de matériel** pour les usager-ères ou, a minima, mettre en contact des pratiquant-es qui recherchent du matériel et ceux qui souhaitent en louer ou le donner.

#### Limiter les achats à l'échelle du club et du lieu de pratique

- \* **Questionner l'ensemble des achats du lieu de pratique et les réduire** quand c'est possible (ex. : réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs, louer du matériel, etc.).
- \* Envisager la **mutualisation de certains équipements** entre plusieurs structures quand cela est possible à l'échelle locale, notamment lorsque plusieurs clubs utilisent le même lieu de pratique.
- \* **Mettre en place une plateforme de mutualisation des achats** entre plusieurs clubs d'une même région/département.
- \* Se rapprocher des **outils de coopération déjà existants** sur le territoire (ex. : parc de matériel mutualisé, recycleries, session de troc ou dons, Frieries Sport Planète de l'ANESTAPS, etc.).

#### Favoriser des achats et produits durables

- \* **Réaliser une charte des achats responsables à l'échelle du lieu de pratique**, et en concertation avec l'ensemble des clubs présents sur ce lieu, en intégrant des critères environnementaux (ex. : proportion d'éléments issus du réemploi, périmètre géographique fixé, etc.).
- \* **S'équiper en matériel issu du réemploi**.
- \* Utiliser exclusivement des **produits d'entretien écolabellisés** (ex. : NF Environnement ou l'éco-label Européen, etc.).
- \* **Former le personnel d'entretien** à l'utilisation de produits écologiques et l'associer dans le choix des produits ménagers utilisés.
- \* **Repenser ses achats et son rapport au territoire où se situe le lieu de pratique** : favoriser des circuits de proximité, mettre en place des partenariats avec des fournisseurs et producteurs locaux en privilégiant les acteurs de l'ESS, préférer des produits issus de l'agriculture biologique et végétariens en cas de service de restauration.
- \* **Investir dans du matériel technique plus durable**.

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* Existence d'un **nombre limité de recycleries spécialistes du sport** pour répondre à la demande.
- \* **Manque de temps** de la part des équipes salariées et bénévoles pour mettre en place ces actions.
- \* La **méconnaissance** des solutions existantes.
- \* L'utilisation de matériaux issus du réemploi n'est parfois **pas adaptée au regard des normes** en vigueur concernant certains équipements sportifs et **vis-à-vis des volumes** demandés qui peuvent être trop importants par rapport à l'offre disponible sur le territoire.

### LES LEVIERS

#### LEVIERS TECHNIQUES

- \* **Boîte à outils RSO du CNOSE** – mot clé « achats ».
- \* **Réseau National Sport et Réemploi** et réseaux régionaux du réemploi : acteurs ressources sur les enjeux de réemploi au sein des structures sportives.
- \* **Frieries Sport Planète de l'ANESTAPS**.
- \* **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures du réemploi d'équipements sportifs sur son territoire.
- \* Réseaux de trocs ou de revente de matériel mis en place par certaines fédérations (ex. : **la Fédération Française d'Escrime**).



# SPORTS D'EXTÉRIEUR DANS DES ESPACES ET SITES AMÉNAGÉS



Sont considérés comme des « sports d'extérieur dans des espaces et sites aménagés », le football, golf, tennis, ski alpin (sur piste), équitation, escalade, beach volley, cyclisme, etc.

## Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les sports d'extérieur dans des espaces et sites aménagés



MÉTÉO/CLIMAT



BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS



CONSOMMATION RESPONSABLE



MOBILITÉS



DÉCHETS



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



## MÉTÉO/CLIMAT

### LES VULNÉRABILITÉS

- **L'annulation répétée d'activités** en raison de conditions météorologiques extrêmes (incendies, canicules, inondations, pics de pollution) peut mettre à mal le modèle économique de la structure.
- **L'augmentation du nombre d'épisodes de sécheresse** peut entraîner des conflits d'usage autour de la ressource en eau sur un territoire. La répartition de cette ressource peut se faire au détriment des structures sportives ayant des besoins importants en eau (ex. : arrosage des terrains engazonnés, de sable ou en terre battue, canons à neige, alimentation des chevaux, etc.).
- **La prolifération de bactéries, algues et espèces invasives** dans les espaces aquatiques en raison d'une hausse des températures peut entraîner une impossibilité de pratiquer certaines activités nautiques sur une période donnée.
- Les évolutions climatiques à venir ne permettent **pas d'établir avec certitude** la possibilité de maintenir certaines pratiques sportives (ex. : pratique du ski en moyenne montagne, sports aquatiques dans des rivières à trop faible débit, etc.).

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- **Anticiper ses contrats d'assurance** en cas d'annulation d'activités.
- **Décaler les horaires et/ou les lieux de pratique** (ex. : organiser des activités plus tôt le matin ou plus tard le soir en fonction des températures).
- **Réorienter** l'activité en extérieur **vers une infrastructure intérieure**.
- **Diversifier son offre et développer de nouvelles activités** compatibles avec les évolutions climatiques, notamment en incitant à la découverte et la mise en place de nouvelles activités ou initiatives.
- En cas de récurrence d'un événement climatique ou de conditions extrêmes, **s'interroger sur la pérennité de la pratique sportive** proposée et accompagner le club vers le développement d'autres activités plus en adéquation avec les nouvelles conditions de pratique (ex. : dans le cas notamment de la fermeture de stations de ski, de l'arrêt de l'activité nautique au sein des zones asséchées).

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- La réorientation d'un sport d'extérieur vers une infrastructure en intérieur existante peut être **difficile à mettre en œuvre**, en particulier pour des raisons d'équipements.
- Les équipes peuvent **manquer de temps** pour mettre en œuvre ces changements.
- Pour certaines structures sportives, il peut être **difficile de changer les habitudes d'organisation** ou la façon de pratiquer un sport.
- Adapter la pratique sportive nécessite des **moyens financiers importants**.

### LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- Il sera de plus en plus **difficile** pour une structure **d'anticiper les conditions météorologiques**.
- Les **structures manquent de temps, de ressources humaines et de ressources financières** pour développer de nouvelles activités.

### LES LEVIERS

#### LEVIERS TECHNIQUES

- Les observatoires (de météo, de qualité de l'air, etc.) permettent de se renseigner sur les conditions de pratique.
- Certains outils existent pour connaître et anticiper les prévisions d'impacts du changement climatique sur son territoire :
  - Scénarios climatiques réalisés sur les territoires ;
  - Plan national d'adaptation au changement climatique du Sport (en cours de rédaction par le Ministère des sports) ;
  - **Etude de WWF** sur le dérèglement climatique mettant en avant ses répercussions sur les activités sportives (scénarios à +2°C et +4°C).
- Se faire accompagner pour diversifier ou repenser son offre de services (ex. : DLA, collectivités, etc.).

#### LEVIERS FINANCIERS

- Se tourner vers sa collectivité territoriale pour voir s'il existe des aides financières permettant l'accompagnement aux évolutions de l'activité (ex. : le Plan Montagne).



## BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

### LES VULNÉRABILITÉS

- \* La pratique récurrente de certaines activités peut entraîner la **dégradation des sites** de pratique sportive et de loisirs.
- \* La **pratique de certaines activités** peut être **interdite** afin de protéger les milieux dégradés (ex : pollution aux plastiques d'un espace aquatique, piétinement d'un espace protégé, utilisation de produits nocifs pour l'environnement, perturbation de la nidification d'espèces, etc.) ou pour préserver la santé des pratiquant es (ex. : cyanobactéries ou terrains secs/trop durs par exemple).
- \* La dégradation d'un milieu naturel liée à la pratique d'un sport peut avoir des **répercussions sur l'image de la structure** auprès du grand public et/ou des pratiquant es.

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- \* **Sensibiliser les pratiquant-es**, encadrant es et autres parties prenantes aux impacts de leur sport sur les espaces naturels, notamment pour faciliter l'acceptabilité des évolutions de l'activité, voire de son renoncement.
- \* **Proposer des actions de réduction de l'impact sur les milieux** : tontes différées, espaces préservés pour la biodiversité (nichoirs, murs en pierre, zones d'ombre, etc.), pratiques interdites à certaines périodes (reproduction d'espèces, hibernation, etc.).
- \* **Se renseigner** auprès des collectivités, des offices de tourisme et des acteurs engagés pour la préservation de la biodiversité pour créer des partenariats autour de la protection de la biodiversité.

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* Les structures **manquent de connaissances** sur leurs liens d'interdépendance avec la biodiversité, ainsi que sur les impacts de la pratique de certains sports sur les milieux naturels. Ce manque de connaissance empêche la mise en œuvre de mesures de protection de la biodiversité.
- \* Les équipes et les bénévoles peuvent **manquer de temps** pour mettre en œuvre ces adaptations.
- \* La protection de la biodiversité est souvent vue comme un **sujet non prioritaire** par les dirigeant es et bénévoles des structures.

### LES LEVIERS

#### LEVIERS TECHNIQUES

- \* Se mettre en lien avec les **structures de l'éducation à l'environnement** et les **associations naturalistes** pour mettre en place un plan d'actions de protection de la biodiversité.
- \* **Boîte à outils de la plateforme RSO du CNOSE.**
- \* Privilégier la sensibilisation et la formation des équipes et bénévoles de la structure sur les actions à mettre en œuvre pour protéger la biodiversité.



## CONSOMMATION RESPONSABLE

### LES VULNÉRABILITÉS

- \* Certains produits utilisés pour assurer l'entretien des locaux peuvent être **nocifs pour l'environnement** et la santé des salarié-es.
- \* La raréfaction des ressources et les difficultés d'approvisionnement en matières premières qui peuvent en découler rendent **plus difficile la fabrication du matériel sportif**, notamment en ce qui concerne le matériel dont la production n'est pas ou peu réalisée en France. Cela peut conduire à limiter la production d'équipements et à une augmentation de leur prix d'achat pouvant peser sur le budget des structures.

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

#### Limiter les achats

- \* Inciter les pratiquant-es à **limiter leurs achats** de matériel, notamment lorsqu'ils/elles débutent une activité.
- \* Mettre en place une **offre de location de matériel** pour les pratiquant-es ou, a minima, mettre en contact des pratiquant-es qui recherchent du matériel et ceux qui souhaitent en louer ou le donner.
- \* Envisager la **mutualisation de certains équipements** entre plusieurs structures quand cela est possible à l'échelle locale et se rapprocher des outils de coopération déjà existants sur le territoire (ex. : parc de matériel mutualisé, recyclerie spécialiste du sport, session de troc ou dons, Friperies Sport Planète de l'ANESTAPS, etc.).
- \* Mettre en place une **plateforme de mutualisation** des achats entre plusieurs clubs d'une même région/département.

#### Privilégier des achats durables

- \* S'équiper en **matériel issu du réemploi**.
- \* Utiliser exclusivement des **produits d'entretien écolabellisés** (ex. : NF Environnement ou l'éco-label Européen, etc.).
- \* **Former le personnel d'entretien** à l'utilisation de produits écologiques.

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* Existence d'un **nombre limité de recycleries spécialistes du sport** pour répondre à la demande.
- \* L'utilisation de matériaux issus du réemploi n'est **parfois pas adaptée au regard des normes en vigueur** concernant certains équipements sportifs **et vis-à-vis des volumes** demandés qui peuvent être trop importants par rapport à l'offre disponible sur le territoire.
- \* **Manque de temps** de la part des équipes salariées et bénévoles pour mettre en place ces actions.
- \* La **méconnaissance** des solutions existantes.

### LES LEVIERS

#### LEVIERS TECHNIQUES

- \* **Boîte à outils RSO du CNOSE** – mot clé « achats ».
- \* **Réseau National Sport et Réemploi** et réseaux régionaux du réemploi : acteurs ressources sur les enjeux de réemploi au sein des structures sportives.
- \* **Les Friperies Sport Planète de l'ANESTAPS.**
- \* **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures du réemploi d'équipements sportifs sur son territoire.
- \* Réseaux de trocs ou de revente de matériel mis en place par certaines fédérations (ex. : **la Fédération Française d'Escrime**).



## MOBILITÉS

### LES VULNÉRABILITÉS

- \* L'augmentation du coût du carburant a des conséquences sur la mobilité des pratiquant-es.
- \* La mise en place progressive des zones à faibles émissions (ZFE) sur les grandes agglomérations peut avoir pour conséquence de restreindre l'accès aux complexes sportifs à certains publics qui se déplacent en voiture lorsque les liaisons en transport en commun entre le domicile et le lieu de pratique ne sont pas optimales, voire inexistantes.

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- \* Inciter au covoiturage entre les pratiquant-es (ex. : mise en relation des sportifs et sportives, plateforme de covoiturage sur le site internet du club, réserver les places de parking les plus proches de l'entrée de l'équipement au covoiturage, etc.).
- \* Encourager la pratique du vélo et mettre des espaces de stationnement sécurisés à disposition.
- \* Communiquer sur l'accessibilité des structures en transports en commun lorsqu'elle existe.
- \* Développer un partenariat avec la commune pour le développement d'infrastructures de transports en commun ou de développement de voies cyclables sécurisées.

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* Il existe des réalités territoriales différentes d'une structure à l'autre, les solutions autour de la mobilité douce seront plus difficiles à mettre en œuvre, en particulier en milieu rural. Dans ce cas, les clubs peuvent privilégier les solutions de covoiturage.
- \* La méconnaissance des alternatives au transport en véhicule individuel peut limiter le passage à l'action, d'où l'importance de communiquer et sensibiliser les pratiquant-es et leurs familles dès l'inscription au club.

### LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- \* Dans la majorité des cas, les offres de transport en commun desservant les lieux de pratiques sont limitées, voire inexistantes. Cela amène bon nombre de pratiquant-es à utiliser la voiture, en particulier dans les milieux ruraux où certains lieux de pratiques peuvent être mutualisés entre plusieurs communes.

### LES LEVIERS

#### LEVIERS TECHNIQUES

- \* Boîte à outils RSO du CNOSE – mot clé « déplacement ».

#### LEVIERS FINANCIERS

- \* Aides d'Etat pour faciliter l'accès à une mobilité décarbonée
  - \* Réduction d'impôt sur les sociétés pour la mise à disposition d'une flotte de vélos : les structures peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt pour la mise à disposition d'une flotte de vélos à destination de ses salarié-es.
  - \* Le bonus écologique : il s'agit d'une aide financière qui accompagne à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants.
  - \* La prime à la conversion : il s'agit d'une aide financière permettant de favoriser l'acquisition de vélos électriques et de véhicules peu polluants si, dans le même temps, l'ancien véhicule diesel ou essence est mis au rebut.
  - \* Le forfait mobilité durable : l'employeur peut prendre en charge les frais de transports personnels de ses salarié-es lors de leur trajet domicile/travail s'ils utilisent un moyen de transport alternatif à la voiture individuelle.
- \* Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides complémentaires à ces dispositifs.



## DÉCHETS

### LES VULNÉRABILITÉS

- \* Les récentes évolutions réglementaires (loi AGEC) obligent les structures à réduire le gaspillage alimentaire et non alimentaire, l'usage du plastique à usage unique et à renforcer les obligations de tri. **Cela peut amener les structures à réaliser des investissements supplémentaires.**
- \* Une production importante de déchets par un club sportif peut avoir des **conséquences sur son image** vis-à-vis des pratiquant es.

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

#### Identifier sa production de déchets et agir pour la réduire

- \* **Faire un état des lieux de la production de déchets** à l'échelle du club ou de l'infrastructure pour identifier les principales actions à mettre en place.
- \* **Mettre en place des actions pour réduire la production de déchets** (ex. : mettre en place des points d'accès à l'eau de façon systématique pour réduire l'usage des bouteilles en plastique, encourager les pratiquant-es à avoir une gourde plutôt que des bouteilles en plastique, etc.).

#### Favoriser la réutilisation et le réemploi

- \* **Organiser une bourse aux équipements sportifs d'occasion** au sein de sa structure entre sportif-ves.
- \* **Réaliser des dons** auprès des particuliers et des pratiquant-es ou des structures locales du réemploi solidaire pour les produits qui ne seront pas réutilisés par la suite.
- \* **Installer un point de collecte de matériel** à donner ou recycler (filrière REP des Articles de Sport et de Loisirs pilotée par [Ecologic](#) et la filière REP des articles textiles pilotée par [Refashion](#)).

#### Mettre en place le tri des déchets

- \* **Se mettre en lien avec le service déchets de sa collectivité** pour mettre en place ou ajuster le système de collecte des déchets.
- \* **Sensibiliser les équipes et les pratiquant-es au tri** des déchets en mettant en place une signalétique identifiable et utilisable par tou-tes (ex. : poubelles de tri avec les infographies des bons gestes de tri).

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* **Ces pratiques nécessitent d'être bien appropriées par les sportif-ves** qui ne sont pas forcément tou-tes au même niveau de sensibilisation sur ces sujets et n'ont pas toujours envie de s'engager.
- \* Les équipes peuvent **manquer de temps** pour réaliser les adaptations.

### LES LEVIERS

#### LEVIERS TECHNIQUES

- \* Page sur le tri des déchets du [Ministère de la transition écologique](#).
- \* **Zéro Waste France** : association mettant à disposition des outils, infographies, défis, etc. sur la prévention et la réduction des déchets.
- \* Outils mis à disposition par [Citeo](#) pour expliquer les consignes de tri des emballages.
- \* **Les points de collecte du matériel sportif**.
- \* **Mission Eco'Sportive du CNOSE** : un outil de sensibilisation.
- \* **Boîte à outils RSO du CNOSE** – mot clé « déchets ».
- \* **Réseau National Sport et Réemploi** et réseaux régionaux du réemploi : acteurs ressources sur les enjeux de réemploi au sein des structures sportives.
- \* **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS à qui donner ses équipements encore utilisables.
- \* **Ecologic France** : éco-organisme prenant en charge la collecte et le recyclage des articles de sport et de loisirs et proposant des appels à projet.



## ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

### LES VULNÉRABILITÉS

- \* L'augmentation du coût de l'énergie peut mettre à mal le modèle économique de la structure et/ou la gestion des espaces et sites (ex. : éclairage, canons à neige, etc.).
- \* La baisse de la ressource en eau disponible peut avoir des impacts sur l'entretien des espaces et sites, sur les sanitaires et/ou pour le nettoyage du matériel, mais aussi sur certaines activités sportives aquatiques.

### LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

#### Identifier, quantifier et suivre ses consommations

- \* Identifier les sources de consommation d'eau et d'énergie et les quantifier si possible.
- \* Mettre en place des systèmes de suivi des quantités d'eau et d'énergie consommées.

#### Réduire l'impact de sa consommation d'eau et d'énergie

- \* Repenser les usages pour réduire sa consommation d'énergie et d'eau : réduire les éclairages aux usages nécessaires, optimiser la consommation d'eau et d'énergie pour l'entretien des espaces de pratique (arrosage aux heures les moins chaudes, mise en place de systèmes d'arrosage sobres en eau et en énergie, réduire sa consommation en eau quand c'est possible), etc.
- \* Changer de fournisseur pour choisir des offres plus vertueuses, en favorisant les énergies renouvelables.
- \* Se référer au plan de sobriété énergétique et au plan eau du secteur du sport pour identifier des actions adaptées à mettre en place.

### LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- \* Un changement de fournisseur peut être plus coûteux.
- \* Certaines contraintes de sécurité ne permettent pas de réduire certaines consommations (ex. : normes d'éclairages, arrosage des carrières équestres, etc.).
- \* Il peut être difficile de changer des habitudes d'organisation ou les façons de pratiquer un sport.
- \* Il peut être difficile de limiter le chauffage et/ou la climatisation dans les vestiaires et espaces clos, s'il y en a.
- \* Entreprendre la rénovation énergétique de son bâti et des équipements sportifs peut entraîner un coût supplémentaire pour la structure.

### LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- \* Si la structure n'est pas propriétaire de son bâti et des équipements, il sera difficile d'entamer des travaux de rénovation énergétique ou d'envisager la gestion de nouveaux contrats. Ces actions nécessiteront d'entrer en contact avec la collectivité ou le/la propriétaire.
- \* Les investissements nécessaires à la rénovation du bâti peuvent être trop importants pour être entrepris par la structure, si elle est propriétaire des bâtiments.
- \* La réalisation de travaux de rénovation ne pourra pas toujours être possible en fonction de la configuration de l'espace ou du site pour permettre à la fois la bonne pratique du sport et le respect des normes de sécurité (ex. : état des terrains engazonnés ou pistes enneigées, etc.).

### LES LEVIERS

#### LEVIERS TECHNIQUES

- \* Plan de sobriété énergétique du sport, Ministère des sports.
- \* Plan de sobriété hydrique pour le sport, Ministère des sports (à venir).

#### GRILLE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC



UCPA



DLA LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS CENTRE DE RESSOURCES SPORT





**CRDLA**  
Transformation  
écologique



[crdla-te@ess-france.org](mailto:crdla-te@ess-france.org)

 Cofinancé par  
l'Union européenne

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **BANQUE des  
TERRITOIRES** 